

# Formation à la sécurité

## Panorama des principales obligations de formation à la sécurité

### 1 - PREVENTION DES RISQUES

- Représentants du personnel au CHS  
Cdt Art. L 236-10, R 236-15, Décret 82-453 modifié du 28 mai 1982  
Titre II Art:8 Circulaire FP/4 n° 1871
- Formation des ACO  
Décret 82-453 modifié Titre I Art:4.2 Circulaire FP/4 n° 1871
- Formation à la sécurité de l'ensemble des agents  
Cdt Art. L 231-3-1 Décret 82-453 modifié titre II Art:6  
Circulaire FP/4 n° 1871

### 2 - SECURITE INCENDIE

- Formation des agents de sécurité incendie (code du travail)  
Cdt Art. R 232-12-21
- Formation des agents de sécurité incendie (ERP et IGH)  
Arrêté du 25 juin 1980 art : MS 48, Arr. du 18 octobre 1977 modifié  
art GH 63, Arr.18 mai 1998.

### 3 - ELECTRICITE

- Habilitation en électricité  
Décret 88-1056 du 14 novembre 1988 art 46 I, 46 II, 48,  
Publication UTE C18-510

### 4 - GESTES ET POSTURES

- Manutention  
Cdt Art. R 231-71
- Travail sur écran de visualisation  
Décret 91-451 du 14 mai 1991 art : 5

### 5 - EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Equipement de Protection Individuelle (EPI)  
Cdt Art. R 233-44

### 6 - MATIERES DANGEREUSES

- Risques Chimiques  
Cdt Art. R 231-54-5
- Risques Cancérogènes, Mutagènes, Toxiques pour la Reproduction (CMR)  
Cdt Art. R 231-56-9
- Risques biologiques  
Cdt Art. R 231-63
- Formation « amiante »  
Décret 96/98 du 7 février 1996 art: 2

### 7 - RADIOPROTECTION

- Personne compétente en radioprotection  
Décret 86-1103 du 2 octobre 1986 art: 17, Arrêté du 25 novembre 1987
- Radioprotection, travailleurs exposés  
Décret 86-1103 du 2 octobre 1986 art: 19
- Certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle (CAMARI)  
Décret 86-1103 du 2 octobre 1986 art: 17 V, Arrêté du 25 juin 1987

### 8 - MACHINES ET EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

- Machines et équipements de travail  
Cdt Art. R 233-2, R 233-3, R 233-9
- Habilitation à la conduite d'engins de chantier, appareils de levage et machines mobiles  
Cdt Art. R 233-13-19

### 9 - SECOURISME

- Formation des secouristes du travail (S.S.T.)  
Cdt Art. R 241-39 et 40 Décret 82 453 art: 14 Circulaire FP/4 n° 1871
- Formation aux premiers secours (A.F.P.S.)  
Décret 91-834 du 30 août 1991

### 10 - FORMATION A LA CONDUITE DES AUTOCLAVES

Arrêté du 16 février 1989, Art 5

### 11 - CONDUITE DES CHAUFFERIES A VAPEUR ET EAU SURCHAUFFEE

Décret du 2 avril 1926 et arrêté du 1er février 1993

### 12 - CONDUITE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES A L'AMMONIAC

Arrêté du 16 juillet 1997, art : 54

### 13 - FORMATION « SOUDAGE »

### 14 - TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Arrêté du 5 déc. 1996, art. 40  
NE PAS OUBLIER LE CONSEILLER AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES - Arrêté du 17 déc. 1998

### 15 - EXPERIMENTATION ANIMALE

- Expérimentation animale  
Arrêté du 19 avril 1988
- Qualification des personnels des établissements d'expérimentation animale  
Arrêté du 19 avril 1988, Annexe II

### 16 - AUTRES FORMATIONS

- Toute formation spécifique peut être programmée à la suite d'un besoin exprimé par un agent, un chef de service ou à la suite d'un besoin identifié par un préventeur.

\* Cdt : Code du Travail

